[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **- (1994)**

Heft 21

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'argent et les défis de la science

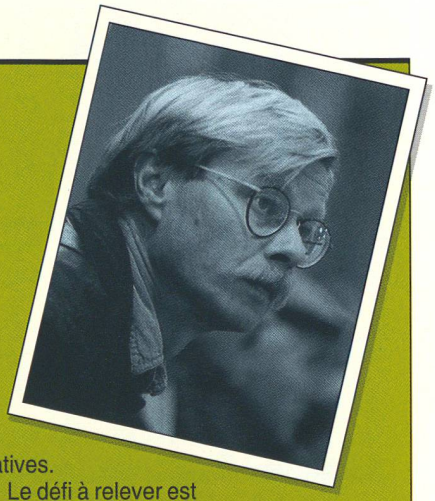

Investissement pour l'avenir, garantie du maintien des places de travail, condition essentielle à la capacité concurrentielle de la place économique suisse: nombreuses sont les formules qui soulignent le caractère prioritaire de la formation et de la recherche pour notre économie.

Dans les budgets de la Confédération, des cantons et des communes, le domaine de la formation jouit depuis fort longtemps d'une place enviable. Avec environ 20 milliards de francs en 1992, il s'agit de la tâche publique qui engage, de loin, le plus de moyens financiers. De ce total, à peine 15% sont pris en charge par la Confédération, laquelle concentre son engagement sur la formation professionnelle, le soutien aux Hautes Ecoles et l'encouragement de la recherche scientifique.

Au cours des dix dernières années, les dépenses de la caisse fédérale en faveur de la formation et de la recherche ont à peu près doublé, et la croissance (en moyenne annuelle) a dépassé les 8% – voire même les 10%, si l'on se restreint au domaine de la recherche.

A la suite d'une euphorie de dépenses suscitée par la série de bouclements d'exercices favorables entre 1986 et 1990, et à la suite des difficultés économiques survenues depuis lors, la situation financière des collectivités publiques s'est considérablement détériorée. En quelques années seulement, les dettes de la Confédération – et la charge des intérêts liés – ont plus que doublé. Les déficits cumulés de la Confédération, des cantons et des communes ont atteint près de 18 milliards de francs en 1993, soit plus de 5% du produit intérieur brut. Si les conséquences en sont peu perceptibles à court terme, elles promettent d'être d'autant plus douloureuses à plus longue échéance: marge de manoeuvre restreinte en matière financière due à la charge toujours plus élevée des intérêts, pression sur les taux d'intérêts (et donc sur le facteur le plus important d'une reprise économique durable), report de charges financières sur les générations futures...

Comme le préconise la théorie, la Confédération a accepté d'assumer d'importants déficits durant cette récession qui arrive à son terme. Avec la reprise qui se dessine de façon toujours plus distincte, il s'agit maintenant de donner un coup de volant énergique et de faire disparaître d'importants déficits structurels. Le besoin d'assainissement est estimé à 4 milliards de francs au moins, dont plus de la moitié devra être réalisée par des économies.

> «Mettre davantage l'accent sur un développement qualitatif de la formation et de la recherche dans les années à venir ne devrait pas porter préjudice à la place scientifique suisse.»

Le domaine de la formation et de la recherche, lui aussi, doit apporter sa contribution à l'assainissement des finances fédérales. Il ne s'agit pas de restreindre son cadre financier, mais de réduire sa croissance. La définition de bases financières plus restrictives ne doit pourtant pas être perçue de façon exclusivement négative: elle doit, au contraire constituer une incitation à jeter un regard critique sur les vieilles structures, à raffermir la coordination et la coopération, à rationaliser au maximum, et à restreindre au strict minimum les dépenses administratives.

Le défi à relever est d'autant plus important que, durant ces prochaines années, des moyens financiers considérables doivent être liés à la participation intégrale de notre pays aux programmes de formation et de recherche de l'Union européenne, ainsi qu'à la création de hautes écoles spécialisées.

Si l'argent est une condition nécessaire à la promotion de la formation et de la recherche, il n'est pas suffisant en soi. Mettre davantage l'accent sur un développement qualitatif dans les années à venir ne devrait pas porter préjudice à la place scientifique suisse. Et ce sont les responsables de notre politique en matière de formation et de recherche qui sont concernés au premier plan: leur capacité à collaborer, leur talent d'organisation ainsi que leur courage à définir des priorités seront déterminants.

La responsabilité des personnes en charge de la politique financière n'en est pas moins grande. Il leur incombe de conserver le sens de la juste mesure quand il faudra faire des coupures. Dans la recherche fondamentale surtout, les mesures d'économies à court terme ne doivent pas induire à long terme des lacunes qu'il faudra combler au prix fort.

P. Siegenthaler

Peter Siegenthaler
Directeur suppléant
Administration fédérale des finances

HORIZONS paraît quatre fois par an et existe aussi en version allemande (HORIZONTE). Il est possible de le recevoir gratuitement en s'adressant au: Fonds national suisse de la recherche scientifique, service d'information, case postale 8232, CH-3001 Berne
Téléphone : (031) 308 22 22 Fax (031) 301 30 09

Editeur responsable : Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne
Réalisation : CEDOS (Centre de documentation et d'information scientifiques), Carouge-Genève
Rédaction : Pierre-André Magnin (responsable), Quentin Deville, Stéphane Fischer, Franz Auf der Maur
Le choix des sujets de ce numéro n'implique aucun jugement qualitatif de la part du Fonds national, mais vise à montrer la diversité des recherches qu'il encourage.
Les informations et illustrations peuvent être reprises librement avec mention de la source.